

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 32
Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 03 avril 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, Mme Valentine CALABRE, M. STEINBERG, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

Mme EUSEBE donne procuration à M. VIZIERES

M. DAOUDI donne procuration à M. STEINBERG

M. LACHAS donne procuration à Mme JOSÉ

Mme BENICHOU donne procuration à Mme FOURSANE

Monsieur ROLLET donne procuration à M. LANTERI après avoir quitté la séance à 23h44, lors du vote sur la délibération n° 3.4

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Monsieur BOULTAME a rejoint la séance à 20h41, au moment du relevé de décisions

Mme FIDI et Mrs GABIRON, MERLET ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU est désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250409-1-9-04-2025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.9/04/2025

NOMENCLATURE ACTES :

7.5 Subventions

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR L'ANNEE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des Finances et de la Commande publique

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la délibération n° 1.4/04/2025 du 9 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget principal de la Ville,

CONSIDERANT la politique d'action sociale mise en œuvre par le C.C.A.S, à savoir l'animation de l'action générale de prévention et de développement social dans la commune avec les institutions publiques (exemples : Etat, Département, Caisse d'Allocations Familiales ...) et privées (associations et organismes divers°,

CONSIDERANT les différentes activités et missions légales ou facultatives, portées par le C.C.A.S et directement orientées vers les Vauréaliens :

- L'accès aux droits et autres dispositifs adaptés aux seniors
- L'accompagnement global des bénéficiaires du RSA (public isolé)
- L'accompagnement à l'hébergement, au logement
- La prévention des expulsions locatives
- La prévention pour les publics fragilisés (Les aides facultatives accordées aux familles)
- Les dispositifs de solidarité (Pass Solidarité Loisirs – Bourses scolaires)

CONSIDERANT la réunion de la commission « Finances » en date du 24 mars 2025,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DE VERSER une subvention de fonctionnement de 224 000€ au C.C.A.S au titre de l'exercice 2025.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne : 4 AVR. 2025

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.